

# VILLE DE CARCASSONNE

N°d'ordre : 228

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT, REGION OCCITANIE, DEPARTEMENT DE L'AUDE ET A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CARCASSONNE AGGLO REHABILITATION DES SALLES DU XIXe SIECLE MUSEE DES BEAUX-ARTS

Le Maire de Carcassonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de réhabilitation des salles du XIXe siècle permettant une meilleure valorisation des collections et de rendre plus attractives les salles du Musée,

DECIDE

Article 1: Il est demandé à l'Etat, à la Région Occitanie, au Département de l'Aude et à la Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo, une subvention relative à la réhabilitation des salles du XIXe Siècle sur la base du plan de financement ci-dessous :

#### Plan de financement (tous montants Hors Taxes) :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Travaux – Peinture	24 000 €	DRAC	30 %	39 600 €
Rénovation du sol – Parquet	20 000 €	REGION	20 %	26 400 €
Eclairage des deux salles	56 000 €	DEPARTEMENT	20 %	26 400 €
Climatisation	20 000 €	AGGLO.	5 %	6 600 €
Fabrication cimaises	12 000 €	AUTOFINANCEMENT	25 %	33 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>132 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100.00 %</b>	<b>132 000 €</b>

Article 2 : Il convient de procéder à la signature des conventions afférentes.

Carcassonne, le 08 NOV 2021

Le Maire,

Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211108-decision21278b-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage : 08/11/2021

Le Maire,  
Gérard LARRAT

